MINISTÈRE DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE

Messieurs A. Loit et S. Duquesne

<u>Direction des Monuments et Sites – A.A.T.L.</u>

C.C.N.- Rue du Progrès, 80, bte 1

1035 – BRUXELLES

V/réf. : demande DU 07/pdf/159890 N/réf. : AVL/cc/FRT2.15/s.380

Annexe : 1 échantillon de béton pour analyse

Bruxelles, le

Messieurs,

Objet : FOREST. Avenue van Volxem. Brasserie Wielemans – Bâtiment Blomme. Démolition et reconstruction des auvents horizontaux (régularisation). Demande de permis unique.

Avis conforme

(Dossier traité par Véronique HENRY – D.U. /Stéphane DUQUESNE – D.M.S.)

Dans le cadre de la demande permis unique introduite auprès de la CRMS par la Direction de l'Urbanisme en date du 25 octobre 2005 concernant l'objet susmentionné et suite à l'avis conforme émis par la Commission en sa séance du 23 novembre 2005 – dont vous trouverez copie en annexe, nous vous transmettons, sous ce pli, un échantillon de béton du bâtiment Blomme que nous vous transmettons pour analyse.

Nous vous en souhaitons bonne réception et vous prions d'agrée, Messieurs, l'expression de nos sentiments très distingués.

G. MEYFROOTS Secrétaire adjointe J. DEGRYSE Président

Copie à : - A.A.T.L.-D.U. Goffart